

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Votes exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et trois, le jeudi 29 juin à 20 H 30,  
le Conseil Municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.  
Date de la convocation : 09-06-2023  
Secrétaire de séance : Caroline PICARDA

**Conseillers présents :** Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ.

**Conseiller absents excusés :** Christian LEYMARIE, Yoann ROUQUIÉ.

**Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Conseillers absents non excusés :** Sandrine GOFFLO, Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET : Programme voirie 2023 – travaux route de Bonnefond**  
**Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire présente aux élus les résultats de l'avis d'appel public à la concurrence lancé, en procédure adaptée, le 13/05/2023, pour les travaux de réfection de la route de Bonnefond. Trois entreprises ont été consultées, la date limite de réception des offres était fixée au 19/06/2023 à 12 heures. Trois entreprises ont présenté une offre :

- COLAS
- EUROVIA
- FREYSSINET-LALIGAND

*Après analyse des offres, le classement suivant est proposé :*

- 1- Entreprise FREYSSINET-LALIGAND
  - Proposition de base : 50 957,50 € HT € HT (61 149,00 € TTC)
- 2- Entreprise FREYSSINET-LALIGAND
  - Variante : 45 912,50 € HT (55 095,00 € TTC)
- 3- Entreprise EUROVIA
  - Proposition de base : 68 795,00 € HT (82 554,00 € TTC)
- 4- Entreprise COLAS
  - Proposition de base : 73 831,50 € HT (88 597,80 € TTC)

Le Maire propose de retenir l'offre de base de l'entreprise FREYSSINET-LALIGAND.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :*

**DECIDE** de lancer les travaux de voirie programme 2023- réfection de la route de Bonnefond

**RETIENT** l'offre de base de l'entreprise FREYSSINET-LALIGAND 50 957,50 € HT (61 149,00 € TTC),

**DIT** que les travaux seront financés par le Fonds de Soutien de l'AGGLO (15 520 €) et les fonds propres.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Affichée le 03/07/2023

